

## CAS PF REGION ARC-FRI

# Certificate of Advanced Studies (CAS) HES-SO de praticienne formatrice ou de praticien formateur

### Table des matières

1	Finalité de la formation .....	2
2	Contenus de la formation.....	3
3	Organisation de la formation.....	3
4	Gestion du CAS PF Région Arc-Fri .....	4
5	Comité pédagogique du CAS PF Région Arc-Fri .....	4
6	Conditions d'admission .....	4
7	Modalités d'inscription.....	5
7.1	Octroi des statuts aux PF .....	5
8	Conditions de certification .....	6
9	Coût de la formation .....	6
10	Autres informations sur le Partenariat Formation Pratique HES-SO .....	6

CAS PF Région Arc-Fri  
Haute école de travail social Fribourg (HETS-FR)  
Route des Arsenaux 16A  
1700 Fribourg  
[CAS-PF.RegionARC-FRI@hefr.ch](mailto:CAS-PF.RegionARC-FRI@hefr.ch)  
+41 26 429 62 08

## 1 Finalité de la formation

Le CAS PF offert dans la région Arc-Fri (cantons de Fribourg, Berne francophone, Jura et Neuchâtel) est destiné aux professionnel·le·s exerçant dans cette région et mandaté·e·s pour assumer la responsabilité des périodes de formation pratique de nos étudiant·e·s de toutes les filières HES-SO du domaine Santé et du domaine Travail social.

Conformément au [Plan d'études cadre](#) et au [Règlement du CAS PF HES-SO](#), la formation vise le développement de multiples compétences propres à une formation d'adultes et spécifiques à nos formations Bachelor. Ces compétences sont énoncées dans le Référentiel de formation :

1. *Compétences en lien avec la pratique réflexive*
  - ✚ Analyser sa pratique professionnelle pour en dégager les divers savoirs et établir des liens entre des pratiques, des modèles et des théories.
  - ✚ Conceptualiser cette pratique et transmettre les éléments constructeurs de celle-ci de même que les déterminants des choix, des décisions et des interventions.
  - ✚ Élaborer une réflexion sur le sens des actes professionnels et partager celle-ci.
2. *Compétences sociales et relationnelles*
  - ✚ Créer une relation pédagogique avec l'étudiant·e/stagiaire.
  - ✚ Développer des moyens et des attitudes qui permettent d'aider et d'accompagner l'étudiant·e dans son projet de formation pratique.
3. *Compétences pédagogiques*
  - ✚ Identifier et expérimenter les spécificités d'une pédagogie des adultes et de la relation pédagogique formateur·trice /formé·e.
  - ✚ Développer des méthodologies et didactiques de la formation pratique : principes et formes, guidance, articulation et confrontation des situations d'apprentissage et de travail, etc.
  - ✚ Organiser des situations d'apprentissage et transmettre des savoirs variés.
4. *Compétences organisationnelles*
  - ✚ Comprendre les cadres institutionnels – hautes écoles, lieu d'exercice professionnel – et en utiliser les différentes ressources.
  - ✚ Aménager les différentes phases du processus d'accompagnement de l'étudiant·e.
5. *Compétences d'évaluation et d'auto-évaluation*
  - ✚ Développer les modes de réalisation des évaluations – formatives et sommatives – et des bilans.
  - ✚ Construire et développer son identité et sa fonction de PF au travers de l'analyse de sa propre situation et de l'actualisation ainsi que de la consolidation des savoirs et des ressources.

## 2 Contenus de la formation

Il s'agit d'une formation en alternance intégrative qui articule les apports théoriques des cours et les expériences d'accompagnement des étudiant·e·s dans les terrains professionnels.

Modules	<b>Module A</b> : Champ sanitaire et/ou social – statut, rôle et fonction de la-du PF	<b>Module B</b> : Pratique réflexive et conceptualisation de la pratique	<b>Module C</b> : Apprentissage, pédagogie et évaluation
Contenus spécifiques (liste non exhaustive)	Spécificités du dispositif de formation pratique HES-SO. Statut, fonction et rôles de la-du PF dans l'institution. Institutions, réseaux et évolutions des professions socio-sanitaires : analyse institutionnelle. Dimensions éthiques de la fonction de PF.	Analyse des expériences des PF, outils et méthodes de la pratique réflexive. Articulation entre savoirs expérimentiels et savoirs théoriques. Mise en route et élaboration du Portfolio d'apprentissage de la-du PF. Accompagnement individuel à l'élaboration du Travail de certification.	Accompagnement pédagogique des étudiant·e·s dans les différentes phases du processus de formation et d'apprentissage. Structuration des phases du processus. Types, gestion et postures des entretiens pédagogiques proposés. Évaluation d'une période de FP : types, modalités, postures.
15 crédits ECTS	3 ECTS	5 ECTS	5 ECTS
→ 150 heures de cours → 300 heures de travail personnel	Validation du module : travail écrit	Validation du module : Tables rondes (modalité orale)	Validation du module : travail écrit
	+ Travail écrit de certification = 2 ECTS		

## 3 Organisation de la formation

La formation comprend 25 jours de cours organisés sur une année par sessions de 2 à 3 jours consécutifs par mois, alternativement à Fribourg, Neuchâtel ou Delémont, en plénum ou en sous-groupes.

Les groupes sont constitués en tenant compte des critères suivants:

- domicile de la-du participant·e (dans la mesure du possible) ;
- provenance du domaine (un équilibre entre PF de la Santé et PF du Travail social est visé) ;
- taille des groupes (un équilibre entre les différents groupes assure la plus grande interactivité possible).

Pour ces raisons, les participant·e·s peuvent être amené·e·s à se déplacer entre les sites pour y suivre les enseignements.

A la fin de l'année de cours, les participant·e·s disposent de temps supplémentaire (environ deux mois) pour réaliser le Travail de certification.

## 4 Gestion du CAS PF Région Arc-Fri

Le CAS est géré par un COMITE DE PILOTAGE composé des Directions et des Responsables de la Formation continue des trois écoles suivantes :

- Haute école de santé à Fribourg (HEdS-FR)
- Haute Ecole Arc Santé à Neuchâtel (HE-ARC)
- Haute école de travail social à Fribourg (HETS-FR)

Le SITE ADMINISTRATIF est situé à la Haute école de travail social Fribourg.

Les renseignements peuvent être obtenus auprès :

- De la coordinatrice, Nicoletta Mena. Par courriel, à l'adresse : [CAS-PF.RegionARC-FRI@hefr.ch](mailto:CAS-PF.RegionARC-FRI@hefr.ch)
- De la secrétaire, Anne laconisi-Sciboz. Par téléphone, au +41 26 429 62 08 (9h00-11h30)

## 5 Comité pédagogique du CAS PF Région Arc-Fri

Module A : Gindrat Isabelle, HE-ARC Neuchâtel, [isabelle.gindrat@he-arc.ch](mailto:isabelle.gindrat@he-arc.ch)

Module B : Pillonel Marlyse, HEdS Fribourg, [marlyse.pillonel@hefr.ch](mailto:marlyse.pillonel@hefr.ch)

Module C : Nicoletta Mena, HETS-FR, [nicoletta.mena@hefr.ch](mailto:nicoletta.mena@hefr.ch)

Travail certification : Pillonel Marlyse

## 6 Conditions d'admission

1. Être en possession d'un Bachelor HES-SO ou d'un titre jugé équivalent, en principe dans les domaines santé ou travail social.
2. Bénéficier d'une expérience professionnelle post-diplôme d'au moins 2 ans en Suisse à 50% minimum, dans une profession des filières HES Santé ou Travail social et dans un des domaines d'intervention de ces professions.
3. Avoir encadré un-e étudiant-e HES-SO au cours des 2 ans précédents l'entrée en formation ou s'engager à exercer la fonction de PF durant la formation.
4. Être employé-e dans une institution ayant signé la Convention de formation pratique HES-SO et accueillant des étudiant-e-s HES-SO en formation pratique.
5. Obtenir l'accord écrit de l'employeur.

Le Rectorat HES-SO a établi une liste des titres suisses et étrangers non Bachelor pouvant être acceptés pour accéder au CAS PF. Les renseignements à ce sujet peuvent être obtenus en contactant directement la coordinatrice de la formation.

Une procédure d'admission particulière est mise en place pour les personnes susceptibles de bénéficier d'une **reconnaissance d'acquis**. Toutes les informations concernant cette procédure se trouvent sur le site de la HES-SO : <https://www.hes-so.ch/la-hes-so/enseignement/formation-pratique-sante-et-travail-social/practiciens-formateurs-et-practiciennes-formatrices-hes-so-pf/reconnaissance-dacquis>

Les titulaires de diplômes cantonaux de niveau ES (tels que : ARPIH, ES-L, ...) **ne sont pas admissibles dans la formation** et ne peuvent pas exercer la fonction de PF auprès d'un-e étudiant-e HES-SO.

## 7 Modalités d'inscription

L'inscription se fait dans la Haute école du canton dans lequel est située l'organisation de la ou du PF. Par conséquent, les personnes intéressées à effectuer le CAS PF Région Arc-Fri doivent s'inscrire auprès de la HETS-FR.

Les places de formation dans le CAS sont réparties en fonction du nombre d'étudiant·e·s Bachelor dans les différentes filières HES-SO.

Nous attirons votre attention sur la **situation inédite** à laquelle nous sommes confrontés depuis 2020.

Au printemps 2020, en raison des conséquences de la pandémie, la région Arc-Fri a pris la décision de reporter la session 2020 à l'année 2021. Ce report a eu des conséquences directes sur les inscriptions des années 2022 et 2023. La **session 2022** est ainsi d'ores et déjà **COMPLETE** en raison de toutes les personnes initialement prévues pour entrer en formation en 2021.

Aussi, afin de rétablir la situation pour la session 2023, la région Arc-Fri a pris la décision de **METTRE EN SUSPENS TOUTES LES INSCRIPTIONS JUSQU'À FIN AVRIL 2022**.

À partir du **lundi 2 mai 2022**, il sera à nouveau possible de s'inscrire au moyen d'un formulaire en ligne qui sera disponible sur le site de la HETS-FR → <https://www.hets-fr.ch/fr/accueil/accueil>

### 7.1 Octroi des statuts aux PF

Malgré cette situation exceptionnelle, la collaboration entre les terrains de la pratique professionnelle et nos Hautes écoles n'est pas pour autant suspendue. Il est, en effet, possible d'obtenir le statut 8.1 (*PF nouveau*) et encadrer nos étudiant·e·s Bachelor en attendant de commencer le CAS PF.

Pour cette raison, si vous êtes sollicité·e·s pour encadrer un·e étudiant·e HES-SO dans votre institution durant l'année académique 2021-2022, vous pouvez obtenir le statut 8.1 en envoyant la [Fiche ci-jointe](#) à l'adresse : [formation.pratique@hes-so.ch](mailto:formation.pratique@hes-so.ch).

Hors situation exceptionnelle, les trois statuts suivants sont octroyés par le site administratif :

- Statut 1 pour les personnes inscrites (validité : 2 ans).
- Statut 2 pour les personnes en formation (validité : 2 ans, ce qui correspond à la durée maximale autorisée pour terminer la formation).
- Statut 3 pour les personnes ayant obtenu le Certificat (statut définitif).

## 8 Conditions de certification

- a) Avoir participé de façon régulière et active aux cours (au moins 90% de présence).
- b) Avoir validé les trois modules de la formation.
- c) Avoir exercé la fonction de PF durant les deux ans précédents l'entrée en formation ou durant la formation (**prérequis** pour pouvoir déposer le travail de certification).
- d) Avoir validé le travail de certification.

Les modalités des validations seront présentées en début de formation.

## 9 Coût de la formation

- I. Frais de dossier : CHF 150.-. En cas de désistement, ce montant n'est pas remboursé.
- II. Frais d'écolage : CHF 300.-. En cas de désistement intervenant après le début du CAS, ce montant reste dû.

## 10 Autres informations sur le Partenariat Formation Pratique HES-SO

D'autres informations relatives à la fonction de PF et au Partenariat de la FP HES-SO se trouvent sur le site HES-SO.

- A) Relatives à la fonction de PF :  
<https://www.hes-so.ch/la-hes-so/enseignement/formation-pratique-sante-et-travail-social/practiciens-formateurs-et-practiciennes-formatrices-hes-so-pf>
- B) Relatives au Partenariat HES-SO :  
<https://www.hes-so.ch/la-hes-so/enseignement/formation-pratique-sante-et-travail-social/partenariats-de-la-formation-pratique>

HETS-FR\_Nicoletta Mena\_juillet 2021